



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
Ministère d'État

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

jda

LE JOURNAL DE L'ADMINISTRATION

M A I 2 0 1 1

29

édito

Le JDA au cœur de vos métiers !

Secrétariat du Département pour l'Intérieur, Direction du Travail, Direction de la Coopération Internationale ou encore Section Concession de la Direction de l'Aménagement Urbain... sont autant d'entités, aux missions incontournables, présentées ce mois-ci.

Vous découvrirez également le **Conseil de Gouvernement et son fonctionnement** schématique, organe moteur au cœur de notre Administration.

Pour préparer l'été en toute sérénité, le **Département de l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme** a mis en œuvre des **améliorations dans la zone du Larvotto** ... et la **Direction du Tourisme et des Congrès** renforce ses actions écoresponsables au travers de sa **Division Tourisme Responsable**.

Sur le plan international, **Monaco a participé à la 40^e Conférence européenne d'Interpol à Malte et à deux conférences en Turquie**. Autant de participations qui renforcent la position et la visibilité de la Principauté dans le concert des nations.

Bonne lecture à tous !

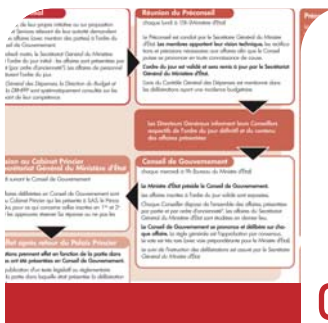
Prochain numéro : été 2011

Zoom



4 mai 2011

Le Ministre d'État et le Gouvernement Princier présentent à l'ensemble des Chefs de Service et Directeurs de l'Administration les nouvelles orientations budgétaires 2011-2012



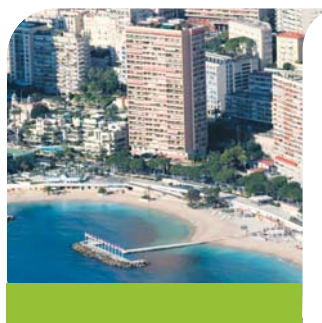
02

Le Conseil de Gouvernement



06

Le tourisme responsable



10

Les aménagements au Larvotto



12

La Direction de la Coopération Internationale

MODE D'EMPLOI : LE CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Le Gouvernement est exercé, sous la Haute Autorité du Prince, par le Ministre d'État, assisté du Conseil de Gouvernement.

Chaque semaine, le Conseil de Gouvernement se réunit et délibère sur les affaires présentées à l'ordre du jour. Ces affaires, en fonction de leur nature, sont classées en 3 parties qui déterminent les modalités de leur instruction et de prise d'effet.

1^{ère} partie

Les affaires dont les suites sont données au moment où le Prince Souverain les approuve formellement.

Sont notamment concernés les affaires comportant des Ordonnances Souveraines, les projets de loi et les affaires d'importance majeure.

2^e partie

Les affaires dont les suites sont données 15 jours après leur approbation en Conseil de Gouvernement, si le Prince Souverain n'y fait pas opposition durant ce laps de temps.

Sont, par exemple, concernés les refus d'autorisation de Sociétés et de commerces.

3^e partie

Les affaires dont les suites peuvent être données dès leur approbation en Conseil de Gouvernement. Leur contenu est ensuite porté à la connaissance du Prince Souverain.

Sont, par exemple, concernées les autorisations de Sociétés et de commerces et les modifications de statuts.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Ordre du jour initial

Les Départements, de leur propre initiative ou sur proposition des Directions et Services relevant de leur autorité demandent l'inscription des affaires (avec mention des parties) à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement.

Chaque vendredi matin, le Secrétariat Général du Ministère d'État établit l'ordre du jour initial : les affaires sont présentées par Département (par ordre d'ancienneté*). Les affaires de personnel (DRHFFP) clôturent l'ordre du jour.

Le Contrôle Général des Dépenses, la Direction du Budget et du Trésor et la DRHFFP sont systématiquement consultés sur les affaires relevant de leur compétence.

Réunion du Préconseil

chaque lundi à 15h (Ministère d'État)

Le Préconseil est réuni par le Secrétaire Général du Ministère d'État. **Les délibérations sont examinées et des modifications sont apportées en vue de la présentation en Conseil de Gouvernement.**

L'ordre du jour est validé et sera remis à jour par le Secrétariat Général du Ministère d'État.

L'avis du Contrôle Général des Dépenses est mentionné dans les délibérations ayant une incidence budgétaire.

Les Directeurs Généraux informent leurs Conseillers respectifs de l'ordre du jour définitif et du contenu des affaires présentées

Transmission au Cabinet Princier et prise d'effet

chaque lundi suivant le Conseil de Gouvernement

Toutes les affaires délibérées en Conseil de Gouvernement sont transmises au Cabinet Princier qui les présente à SAS, le Prince Souverain.

Les délibérations approuvées prennent effet en fonction de la partie dans laquelle elles ont été présentées en Conseil de Gouvernement.

Conseil de Gouvernement

chaque mercredi à 9h (bureau du Ministre d'État)

Le Ministre d'État préside le Conseil de Gouvernement.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour validé sont exposées. Chaque Conseiller dispose de l'ensemble des affaires, présentées par partie et par ordre d'ancienneté*. Les affaires du Secrétariat Général du Ministère d'État sont étudiées en dernier lieu.

Le Conseil de Gouvernement se prononce et délibère sur chaque affaire.

Préconseil

Le Secrétaire Général du Ministère d'État
• Robert Colle

Les Directeurs Généraux

- Patrice Cellario - Intérieur
- Anne Eastwood - Affaires Sociales et Santé (remplacée provisoirement par Virginie Cotta)
- Mireille Pettiti - Relations Extérieures
- Thierry Orsini - Finances et Economie
- Jean-Luc Van Klaveren - Équipement, Environnement et Urbanisme

Le Contrôleur Général des Dépenses

- Claude Cottalorda

Le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique

- Valérie Viora-Puyo

Secrétaire :

- Marc Vassallo



Conseil de Gouvernement

Le Gouvernement

- Michel Roger
- Paul Masseron
- Stéphane Valeri
- José Badia
- Marco Piccinini
- Marie-Pierre Gramaglia

Secrétaire

- Robert Colle



Le Conseil de Gouvernement éco-responsable !

Au sein de l'Administration, la préparation du Conseil de Gouvernement est dématérialisée. Une base intranet sécurisée permet une information optimale et un gain de temps pour chaque Département, dans une logique éco-responsable.

* Ordre d'ancienneté

L'ordre d'examen des délibérations est fonction de l'ancienneté des Conseillers :

- Intérieur
- Affaires Sociales et Santé
- Relations Extérieures
- Finances et Economie
- Équipement, Environnement et Urbanisme

Chaque nouvelle nomination de Conseiller fait donc évoluer l'ordre établi.

Repères annuels

48 Conseils de Gouvernement et Préconseils
1.500 affaires délibérées en moyenne

Préconseil et Conseil de Gouvernement se tiennent chaque semaine de l'année, sauf au mois d'août et entre Noël et le Jour de l'An.

modernisation

COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MODERNISATION DE L'ÉTAT : L'AMÉLIORATION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Lancé le 15 février 2011 (cf JDA n°27), le comité de pilotage pour la modernisation de l'État est placé sous la responsabilité du Ministre d'État et coordonné par Stéphane Valeri, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé. Il comprend des membres de l'Administration et trois usagers issus de la société civile.

Le 24 mai dernier, ce Comité s'est réuni afin de faire un point d'étape sur un des axes de travail définis : l'amélioration des relations avec les usagers.

Entre février et avril 2011, cinq services pilotes ont été visités par des membres du Comité, dont les usagers. Pour chaque Département, un service a été sélectionné : la Direction de l'Expansion Économique, le Service de l'Emploi, le Service de Titres de Circulation, le bureau des passeports au secrétariat général du Ministère d'État et le Service des Étrangers à la Sûreté Publique.



Ces visites ont permis d'identifier des axes d'amélioration notamment en terme d'accueil, de locaux, de service rendu au public, et de simplification dans les démarches administratives.

Chaque point d'amélioration a été présenté à l'ensemble des membres et des pistes de réflexion ont été explorées. Prochainement un retour sera fait vers les différents services visités afin de les tenir informés.

Des actions concrètes seront mises en place à l'automne afin d'améliorer le service public aux administrés et répondre de manière qualitative et homogène à leurs besoins.

Rappelons que les deux autres axes de réflexion du Comité concernent :

- La poursuite des chantiers engagés (formation, fiche de poste, évaluation, mobilité, statut des fonctionnaires et règles applicables aux

agents de l'État...) et la mise en œuvre de nouvelles pistes de réflexion (vivier, repérage et formation des jeunes cadres à haut potentiel) ;

- Le passage à l'e-administration (refonte du site internet du Gouvernement, mise en ligne des formulaires et d'un minimum de quatre téléprocédures concernant les usagers de différentes natures) ;

départ à la retraite et nomination



Cérémonie offerte par le Ministre d'État à l'occasion du départ à la retraite de Raymond Armita.



Raymond Armita, Directeur Informatique, est admis à la retraite depuis le début du mois de mai 2011.

Diplômé de 3^e cycle de l'Institut de Programmation de Paris (DEA Informatique) en 1973, il débute sa carrière dans le secteur privé.

En 1979, à l'âge de 29 ans, il intègre l'Administration monégasque en qualité d'Administrateur Gestionnaire de l'Atelier de Mécanographie. En 1985, il est nommé Chef du Service Informatique puis Directeur de la toute nouvelle Direction Informatique en février 2011.

Tout au long de sa carrière, il a mis en place, avec son équipe, les accompagnements nécessaires au bon fonctionnement de l'Administration et répondant aux évolutions technologiques.

Le 29 avril dernier, S.E. M. Michel Roger a offert une réception en sa Résidence, à l'occasion du départ à la retraite de Raymond Armita. Étaient présents les membres du Gouvernement, du Cabinet Princier et des fonctionnaires.

Nous remercions Raymond Armita pour les 32 années dévouées au service de l'Administration monégasque et lui souhaitons une agréable retraite.

Depuis le 12 mai 2011, Roland Biancheri est à la tête de la Direction Informatique en qualité de Directeur-Adjoint. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.



Roland Biancheri

LES MISSIONS DU SECRÉTARIAT DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Composé d'une équipe de 15 personnes placée sous l'autorité de Paul Masseron, Conseiller de Gouvernement, le Secrétariat du Département de l'Intérieur est en charge de la conduite des politiques publiques dans des domaines vastes et variés.

Les domaines d'attribution du Département concernent :

Sécurité Intérieure

- Surveillance générale du territoire et maintien d'un haut niveau de sécurité ;
- Maintien de l'ordre public et régulation de la circulation ;
- Sécurisation des établissements sensibles, des manifestations sportives et culturelles ;
- Prévention et répression des infractions.

Établissement à Monaco des ressortissants étrangers

- demande de visa et de carte de résident
- délivrance d'autorisations administratives

Sécurité Civile

- La mission de Sécurité Civile vise à prévenir les risques de toute nature, ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.

La Principauté étant géographiquement située dans une zone présentant des risques naturels, disposant d'une urbanisation marquée par une forte imbrication de locaux d'activités et de complexes immobiliers importants, des plans de secours, propres à répondre aux éventuels sinistres susceptibles de l'affecter, ont été élaborés et sont régulièrement mis à jour (plan ORMOSE, plan Rouge, plan RADTOX, etc.).

Éducation Nationale, Jeunesse et Sports

- En matière d'éducation :
 - maintien et renforcement d'une haute qualité de l'enseignement ;
 - développement d'aides en faveur des élèves et des étudiants et de services répondant aux besoins des familles liés à la scolarité ;
 - suivi de l'enseignement privé.
- Développement d'initiatives en faveur de la jeunesse afin de soutenir et encourager les mouvements de jeunesse,
- Dans le domaine sportif : développement des activités sportives en milieu scolaire, soutien et suivi du mouvement associatif, accompagnement du sport de haut niveau, lutte contre le dopage.

Culture

- Définition de la politique culturelle mise en œuvre par la Direction des Affaires Culturelles
- Lien entre la Direction des Affaires Culturelles et le Département pour les Relations Extérieures pour tous les dossiers de coopération culturelle et les questions ayant trait aux organismes internationaux ;
- Tutelle des grandes entités culturelles et suivi des associations monégasques, des artistes, des équipements culturels ;
- Valorisation de la culture pour tous, y compris avec la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- Tutelle des établissements publics tels le Nouveau Musée National, la Fondation Prince Pierre et le Centre Scientifique de Monaco ;
- Étude des demandes de toute nature ayant un lien avec la culture (expositions, projets, demandes de soutien ou de subvention,

Le Département de l'Intérieur assure également les missions liées :

- Aux relations avec les Cultes,
- À la coordination des Grands Evènements,
- Aux relations institutionnelles avec la Mairie,
- À la coordination des actions de la Force Publique (Compagnie des Sapeurs-Pompiers et Compagnie des Carabiniers du Prince).
- Au traitement des dossiers de legs pour les personnes publiques gratifiées,
- Aux relations avec les associations, fédérations et fondations.



De bas en haut et de g. à d. : Paul Masseron, Patrice Cellario, Nadège Provenzano, Marie-Amparo Nouhaud, Virginie Valmarini, Vincent Maramaque, Jennifer Rinaldi, Cyrielle Vacchetta, Céline Tamogla, Laurence Coda, Jean-Pierre Debemardi, Christophe Cauvin, Christian Ceyssac, Anouchka Minuti, Franck Totti.

LA DIRECTION DE LA SÛRETÉ PUBLIQUE À LA 40^e CONFÉRENCE RÉGIONALE EUROPÉENNE D'INTERPOL À MALTE

Les hauts responsables des services chargés de l'application de la loi de toute l'Europe se sont réunis à l'occasion de la 40^{ème} Conférence régionale européenne d'INTERPOL afin de poursuivre et renforcer, par l'intermédiaire de l'organisme mondial de police, l'action collective internationale menée par l'Europe contre la criminalité transnationale.

Cette réunion (11 au 13 mai), a rassemblé quelque 150 représentants de près de 50 pays et 16 organisations internationales, dont Europol et Frontex.

La première journée a été consacrée aux mesures à prendre en Europe face aux défis de la criminalité organisée :



André Muhlberger, Directeur de la Sûreté Publique et Christophe Haget, Commissaire, Chef de la Division de Police Judiciaire

- Assurer la sécurité des grandes manifestations internationales (Jeux Olympiques, Championnats de football)
- Les mesures prises contre l'immigration illégale avec notamment le partenariat entre Interpol et l'Union Européenne

La deuxième journée était quant à elle consacrée aux programmes spécifiques d'Interpol, à savoir :

- La lutte contre la contrefaçon de médicaments.
- La lutte contre la piraterie maritime
- La lutte anti-terroriste avec le nouveau programme en matière des risques chimiques, biologiques, nucléaires.
- La lutte contre les réseaux de criminalité.

Cette réunion était surtout l'occasion pour l'ensemble des pays membres d'échanger leurs expériences, de confronter leurs méthodes de travail et la gestion de la Coopération Internationale au sein de leurs structures nationales. La cybercriminalité, la lutte contre la pédopornographie, les actions menées contre les gangs de l'est étaient pris pour exemple. Enfin, l'étude de tous les outils policiers d'information était entreprise en vue d'améliorer leur interopérabilité.



La Direction de la Sûreté Publique de Monaco utilise de façon quotidienne l'ensemble des possibilités offertes par Interpol, son action vient d'être renforcée par la signature d'un accord de coopération avec EUROPOL (l'Office Européen de Police), le 6 mai dernier (cf page 13).

L'adhésion à ces organisations internationales permet aux policiers monégasques d'avoir accès aux fichiers opérationnels de ces agences et de participer activement aux groupes de travail liés aux différents types de criminalité. Ces informations favorisent la résolution d'affaires complexes et transnationales, elles permettent surtout de renforcer la prévention de la délinquance en Principauté.

hommage

Le 12 mai dernier, des fonctionnaires de police en tenue et de retraités de la Sûreté publique de Monaco ont rendu un dernier hommage à Robert Cassoudealle.

Directeur de la Sûreté Publique Honoraire depuis 1981, il était Chevalier dans l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre national du Mérite.



Inspecteur Général de la Police Nationale française, Robert Cassoudealle a exercé de nombreuses années en Principauté où il a conclu sa carrière en qualité de Directeur de la Sûreté Publique de 1974 à 1981.

modernisation

DENJS : RÉDUCTION DU DÉLAI D'INSTRUCTION ET DE VERSEMENT DES BOURSES D'ÉTUDES

Dans le cadre des réflexions menées sur la modernisation de l'Administration, le Gouvernement a décidé la mise en place de nouvelles mesures destinées à raccourcir de façon significative les délais de versement des bourses aux familles.

Ces nouvelles mesures permettent un gain d'un mois à un mois et demi et concernent 70% des dossiers.

Désormais, les dossiers ne soulèvent pas de difficulté particulière et pour lesquels l'attribution d'une bourse et son montant résultent de la simple application des dispositions du règlement, font l'objet, sans attendre la réunion de la Commis-

sion des Bourses d'Études, d'une décision immédiate, d'une information des familles et, sous réserve que la totalité des pièces nécessaires ait été fournie par le candidat boursier, d'un versement sans délai.

Ainsi pour les premiers dossiers complets déposés, un premier versement pourra intervenir dès la rentrée universitaire, voire même avant dans certains cas, l'objectif étant de gagner au minimum un mois à un mois et demi par rapport aux délais antérieurs.

Les dossiers comportant des caractéristiques particulières et nécessitant une analyse spécifique continueront à être soumis pour avis à la Commission des Bourses. Ils seront

ensuite présentés pour décision en Conseil de Gouvernement à l'issue duquel la décision sera immédiatement communiquée aux candidats.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 juillet 2011. Les dossiers de demandes peuvent d'ores et déjà être retirés et déposés à la Direction de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports et sont accessibles en ligne.

Pour télécharger les formulaires :

www.gouv.mc > Monaco pratique et administration électronique > Enseignement - Vie scolaire

En marge de ce nouveau dispositif, un programme de simulation per-

mettant d'évaluer, à titre indicatif, le montant de la bourse d'études, ainsi que des fascicules d'information sur les bourses d'études, de stage et de langues, seront accessibles sur Internet d'ici la fin du mois de juin.

Renseignements :

Béatrice Augier : 98.98.83.06

Nathalie Collange : 98.98.86.76



tourisme



MONACO, UNE DESTINATION TOURISTIQUE ÉCO-RESPONSABLE

Créée en juillet 2009 au sein de la Direction du Tourisme et des Congrès (DTC), la Division « Tourisme Responsable » est composée de deux personnes. Ses missions correspondent à l'objectif A de la feuille de route 2009-2013 de la DTC (devenir la référence en matière de tourisme responsable), en lien avec les préoccupations du Prince Souverain et du Gouvernement Princier en matière de développement durable.

travail en lien avec les équipes du Convention Bureau et du Marketing de la DTC.

Elle s'appuie également sur les relations et les actions menées avec les professionnels du tourisme de Monaco (hôtels, restaurants, Centres de Congrès...). L'objectif étant de coordonner les actions engagées par ces professionnels, déjà très impliqués dans ce domaine.

La DTC et chaque entité hôtelière disposent d'une « green team » se réunissant régulièrement afin de discuter des problématiques et mettre en place de nouvelles initiatives.

Les actions de communication externe concernent l'impression sur papier recyclé de toute la documentation, la création d'une rubrique « Tourisme responsable » sur le site internet de la DTC (www.visitmonaco.com), la création d'une brochure « Monaco : une autre décou'verte » de la

Principauté pour les visiteurs et la création récente de la distinction « Monaco Green Signature » pour les hôtels. Un projet similaire est prévu pour les restaurants.

La DTC collabore avec le Grimaldi Forum pour soutenir l'initiative de la Fondation Prince Albert II et l'association MC2D pour la lutte contre la déforestation.

Jean-José Bertani et Sandra Crovetto mènent également une mission de veille (participation à des

conférences, analyse d'études...) pour se tenir au fait des actions menées en matière de tourisme responsable dans les autres pays.

L'actualité de la Division Tourisme Responsable

Le 31 mars 2011, à l'occasion du Salon EVER MONACO auquel participait la Division, la DTC a officiellement lancé la « Monaco Green

Mer, l'Hôtel Fairmont, le Grimaldi Forum, la Direction de l'Environnement et la Fondation Prince Albert II. « Monaco Green Signature » est octroyé pour 2 ans. Il permet d'identifier et mettre en évidence pour les visiteurs les efforts réalisés en matière de tourisme durable.

Enfin, la DTC s'associe à la Fondation Prince Albert II, la Société des



Jean-José Bertani et Sandra Crovetto, en charge du Tourisme Responsable à la DTC

Jean-José Bertani et Sandra Crovetto ont pour mission de promouvoir la Principauté sous l'angle du tourisme responsable en :

- accompagnant la Fondation Prince Albert II dans son développement,
- coordonnant des actions conjointes avec les partenaires du tourisme sur la base des engagements de la Principauté pour combattre le réchauffement climatique,
- mettant en place des initiatives en faveur du tourisme durable et responsable par la création de nouveaux outils.

La Division a mené et assure le suivi d'une série d'actions en faveur de l'environnement tant au niveau interne qu'externe.

Ainsi, au sein de la DTC (50 personnes), sous la Direction de Michel Bouquier, des sessions de sensibilisation ont permis de réduire de manière considérable la consommation d'énergie et d'optimiser la gestion des déchets. Chaque personne s'est engagée à suivre la charte DTC d'éco-responsabilité (qui suit le modèle du guide de l'agent éco-responsable de l'Administration).

La promotion sous l'angle du tourisme responsable s'appuie sur le



31 mars 2011. Les partenaires hôteliers ayant reçu la "Monaco green signature" aux côtés de Michel Bouquier et Jean-José Bertani.

Signature » récompensant les résultats obtenus par les établissements hôteliers de la Principauté en matière d'environnement.

Le projet « Monaco Green Signature » est un outil permettant de coordonner et de communiquer sur les efforts réalisés par les partenaires du tourisme en matière de protection de l'environnement et du développement durable. Il a été élaboré par un groupe de réflexion composé de la Société des Bains de

Bains de Mer et le Yacht Club de Monaco pour participer au projet « Planet Solar ». Parti de Monaco en septembre 2010, ce bateau fonctionnant exclusivement à l'énergie solaire fait actuellement le tour du monde. Chaque escale est l'occasion de sensibiliser les populations aux énergies renouvelables et à la Principauté de promouvoir ses actions en faveur de l'environnement et son tourisme responsable.



la brochure décou'verte de la DTC



Les Green Team de la DTC et du Fairmont

à la découverte de nos métiers

AGENT DES BREVETS AU PÔLE « PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE » DE LA DIRECTION DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Le nouveau pôle de compétence « Propriété Intellectuelle » de la Direction de l'Expansion Économique est scindé en deux cellules qui traitent respectivement des créations techniques d'une part (les brevets), et des créations omementales et des signes distinctifs, d'autre part (marques, dessins et models industriels).

Trois « agents des brevets », sous la supervision de Jean-Pierre Santos (Chef de Division) et la direction de Serge Pierryves (Directeur de l'Expansion Economique), sont en charge de la gestion des titres de propriété industrielle - brevets - sur le territoire national.

L'instruction, la délivrance et le suivi des brevets en Principauté de Monaco se partagent en deux missions différentes mais néanmoins complémentaires.

- **Le contact direct avec l'administré ou « Front Office »**, assuré par Corinne Graziani (Attaché), vise à accueillir et à renseigner les déposants et titulaires de brevets, aussi bien lors de rendez-vous physiques, téléphoniques que par voie électronique. Elle réceptionne en outre le dépôt de demandes d'enregistrement de brevets nationaux et les taxes y afférentes, effectués par des personnes morales ou physiques, nationales ou étrangères.

- **Le « Back Office »**, composé de Corinne Graziani, Christophe Browarnyj (responsable d'exploitation informatique) et Vianney Ivanez (gestionnaire informatique), se charge de l'instruction, de la délivrance et du suivi des brevets en Principauté.

Ainsi, toute demande d'enregistrement de brevet national est instruite en vue de s'assurer qu'elle respecte

le formalisme attaché à la procédure de dépôt : formulaire, descriptif de l'invention, planches à dessin, ... qui suivent des règles particulièrement strictes car édictées par voie réglementaire.

Une fois cette demande examinée, et le cas échéant régularisée, celle-ci est transmise par la Direction de l'Expansion Économique au Conseil de Gouvernement pour délivrance du titre officiel.

Celui-ci est alors publié au *Journal de Monaco*. La délivrance peut intervenir dans les 6, 12 voire 18 mois après le dépôt de la demande d'enregistrement en fonction de la stratégie d'exploitation du déposant. Une fois le titre de propriété en main, le titulaire du brevet dispose alors d'un monopole d'exploitation d'une durée maximale de 20 ans lui permettant de rentabiliser une partie de ses recherches et développements et de lui assurer un avantage compétitif vis-à-vis de la concurrence.

Ce monopole sera assuré, sous réserve qu'il s'acquitte des taxes annuelles de maintien en vigueur auprès du Pôle « Propriété Intellectuelle ». À défaut, le brevet tombera dans le domaine public.

Une fois délivrées, les informations attachées au brevet peuvent être appelées à évoluer et nécessitent dès lors un suivi du Pôle « Propriété Intellectuelle », afin que toute modifi-



Vianney Ivanez, Corinne Graziani et Christophe Browarnyj

cation des informations soit publiée au *Journal de Monaco*.

Toute modification (changement d'adresse, de titulaire, de mandataire, enregistrement ou défaut de paiement de taxes d'annuité, déchéance...) est traitée informatiquement grâce à un système de gestion spécifiquement développé pour le Pôle « Propriété Intellectuelle ».

L'informatisation joue un rôle primordial dans le fonctionnement de l'Office monégasque dès lors que celui-ci assure le suivi non seulement des brevets nationaux mais également des brevets européens désignant la Principauté de Monaco.

En lien avec l'O.E.B. (l'Organisation Européenne des Brevets qui regroupe 38 États-membres), le Pôle « Propriété Intellectuelle » reçoit ainsi près de 40.000 délivrances par an.

Toutes les délivrances européennes font l'objet d'une parution trimestrielle au *Journal de Monaco*, sous forme de cédérom, au vu de leur nombre important (près de 900 par semaine).

L'informatisation est un gain de productivité et de sécurisation des données dans un domaine où le nombre de brevets européens ne cesse de croître. Les échanges d'informations avec l'O.E.B. (délivrances, retraits, maintien en vigueur, déchéances, ...) sont autant d'opérations traitées de manière électronique.

Ces données informatisées permettent en outre l'établissement de statistiques à l'attention d'entités administratives comme la Direction de l'Expansion Economique, son Département de tutelle, l'Institut Monégasque des Statistiques et des Études Économiques mais également des organismes étrangers tels que l'O.E.B. et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O.M.P.I.).

Enfin, Christophe Browarnyj et Vianney Ivanez développent régulièrement des applications en vue de faciliter l'automatisation des opérations effectuées par l'Office monégasque et d'améliorer le service auprès des administrés.

Relationnel auprès des utilisateurs, rigueur dans l'instruction des dossiers, et précision dans le traitement et la diffusion d'information viennent compléter les qualités techniques des « Agents des Brevets » pour mener à bien leurs missions.

Repères 2010

10 demandes de brevets nationaux (stable)

± 40.000 délivrances de brevets européens (+17% vs 2009)

11.500 encaissements d'annuités (1^{ère} annuité ou renouvellement)

MISE EN VENTE DU TIMBRE ISSU DU CONCOURS DE DESSINS D'ENFANTS « ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE À MONACO »

Le 18 mai dernier, l'Office des Émissions de Timbres-Poste a mis en vente un timbre à 0,53 €, dont le graphisme est issu d'un concours de dessins d'enfants sur le thème « Environnement et écologie à Monaco ».



Organisé en collaboration avec la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, ce concours s'adressait aux élèves scolarisés en Principauté et inscrits à la Bibliothèque Caroline et au Centre de Loisirs.

Une trentaine d'élèves, à partir de la classe de CM1 et sensibilisés aux questions environnementales, ont participé à ce concours pendant les vacances scolaires de février 2011.

Une première sélection a été opérée par la Direction de l'Office des Émissions de Timbres-Poste et le choix final est revenu à la Commission Consultative de la Collection Philatélique de S.A.S. le Prince Souverain.

La jeune lauréate, Anaïs Aziadonou, pourra désormais voir son dessin, devenu timbre, orné les enveloppes des courriers monégasques !

DIRECTION DU TRAVAIL : LIEN INCONTOURNABLE ENTRE SALARIÉS ET ENTREPRISES

Succédant à la Direction du Travail et des Affaires Sociales, la Direction du Travail, créée le 18 février 2005 par Ordonnance Souveraine, est composée d'une équipe de 27 personnes.

Dirigée par **Éric Bessi**, elle comprend le Service de l'Emploi et le Service de l'Inspection du Travail, respectivement placés sous la responsabilité de **Sophie Vincent (Chef de Service)** et de **Pascale Pallanca (Inspecteur Principal du Travail)**.

Les deux Services, aux missions très différentes, travaillent ensemble pour assurer le lien entre salariés et entreprises de Monaco. **Disponibilité, réactivité et proximité** sont les maîtres-mots de la Direction.

Le Service de l'Emploi

Acteur incontournable de la vie économique, le Service de l'Emploi, placé sous la responsabilité de **Sophie Vincent**, est composé d'une équipe de 15 personnes réparties au sein de trois pôles chargés respectivement des autorisations d'embauche et des permis de travail, du placement, des missions administratives ou techniques, et de Cellules spécifiques.

Partenaire privilégié des entreprises, le Service accueille et conseille les nouvelles structures qui s'installent à Monaco. Il les informe des dispositions légales en matière de travail et leur facilite les démarches administratives pour leur affiliation aux organismes sociaux (point d'entrée pour les déclarations aux organismes liés au travail). Il délivre les autorisations d'embauches et de permis de travail.

Trait d'union essentiel entre les employeurs et les demandeurs d'emploi, il centralise la totalité des postes à pourvoir en Principauté afin de garantir

l'ordre de priorité d'accès à l'emploi. Il est l'organisme d'insertion des demandeurs d'emploi Monégasques et résidents de la Principauté et des quatre communes limitrophes (si leur dernier emploi se situait à Monaco). Chaque personne inscrite est suivie de manière personnalisée et mensuelle.

Des formations et stages peuvent être proposés pour faciliter le retour à l'emploi. La Cellule Emploi Jeunes et la Cellule d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Monégasques et Enfants du Pays, quant à elles, s'adressent à des demandeurs d'emplois spécifiques (cf JDA n°26).

Le Service de l'Emploi gère également l'indemnisation des Monégasques et résidents lors de la période sans travail. Par ailleurs, il a en charge le recensement des données sur la population salariée de Monaco.

Chaque année depuis 4 ans, il organise avec succès la Journée des Métiers de la Banque et de la Finance (cf JDA n°28).

Repères - Service de l'Emploi Comparaison 2009 / 2010

17.568 autorisations d'embauches et de permis de travail délivrées contre 15.833 en 2009 (+10,96%)

22.310 offres d'emploi déposées contre 19.530 en 2009 (+14,23%)

87 demandeurs d'emploi ayant eu accès à des formations et ateliers organisés par le Service

En moyenne, **888** dossiers de demandes d'emploi gérés par mois



Eric Bessi, entouré de Sophie Vincent (à gauche) et Pascale Pallanca (à droite)

L'Inspection du Travail

Médiateur et interlocuteur privilégié des salariés et entreprises de Monaco, l'Inspection du Travail, placée sous la responsabilité de **Pascale Pallanca**, est composée d'une équipe de 11 personnes : 4 Inspecteurs du Travail, 2 Contrôleurs du Travail, 2 Contrôleurs de l'hygiène et de la Sécurité du travail (cf JDA n°19) et 3 personnes affectées aux missions administratives. Son rôle est faire respecter les dispositions légales en matière de droit du travail ainsi que dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité du travail, et d'informer sur celles-ci les employeurs et salariés, avec ou sans rendez-vous.

L'Inspection du Travail a un rôle de prévention et de conciliation des conflits collectifs ou individuels du travail. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et à la lutte contre le "travail au noir".

L'objectif du Service est de rester dans l'esprit de la loi tout en trouvant des solutions aux problématiques. Les Inspecteurs du Travail ont en charge les dossiers concernant les questions collectives alors que les Contrôleurs gèrent les questions individuelles, en assurant la confidentialité aux personnes qui les sollicitent. Ils travaillent de manière transversale pour assurer un suivi efficace des dossiers : une problématique individuelle pouvant devenir collective.

Des visites régulières en entreprise sont effectuées pour conseiller,

contrôler (permis de travail, respect des dispositions légales, hygiène et sécurité...) et sanctionner, si cela est nécessaire.

Par ailleurs, l'Inspection du travail préside de nombreuses commissions : de licenciement des personnels protégés (21 en 2010), de classement, paritaires de l'emploi en lien avec le Service de l'Emploi (10 en 2010), d'embauchage et de débauchage, de reclassement des salariés déclarés inaptes par le médecin du travail (35 en 2010)...

Il octroie également les dérogations dans le cadre des dispositions prévues par les textes (durée de travail, jours fériés, repos hebdomadaire, travail de nuit...).

Repères 2010 Inspection du Travail

3.200 employés et salariés reçus par les Contrôleurs (avec ou sans RDV)

1.500 employés et salariés reçus par les Inspecteurs (sur RDV)

175 établissements commerciaux contrôlés

120 visites de chantiers

790 visites dans le cadre notamment de la Commission technique d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

L'actu en images

3 mai 2011



Le Ministre d'État, **Stéphane Valeri** et **Marie-Pierre Gramaglia** visitent les deux derniers sites à l'étude (Annonciade 2 et Testimonio) pour l'emplacement du futur hôpital.

12 mai 2011



Réunion à Monaco de la Commission mixte de sécurité sociale italo-monégasque. L'ordre du jour était d'étudier la possibilité, pour les quelque 4.000 salariés italiens de Monaco, résidant en Italie, d'accéder aux soins en Principauté, tant auprès des structures hospitalières, qu'auprès des professions libérales médicales, ce qui devrait se concrétiser prochainement, avec l'accord du Gouvernement italien.

La délégation monégasque était conduite par **Stéphane Valeri**, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, accompagné, notamment, de **Jean-Jacques Campana**, Directeur des Caisses Sociales de Monaco, et de **Patrick Bini**, Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace. La délégation italienne avait à sa tête **Giuseppe Ruocco**, Directeur général des Relations Internationales du Ministère de la Santé italien, et **S.E. M. Antonio Morabito**, Ambassadeur d'Italie à Monaco.

UN NOUVEAU DIRECTEUR DE L'OFFICE DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL

Par Ordonnance Souveraine en date du 11 février 2011, **Pascale Pallanca (Inspecteur Principal du Travail)** est chargée des fonctions de **Secrétaire du Comité Directeur de l'Office de la Médecine du Travail (OMT)**. À ce titre, elle devient **Directeur de l'OMT** et succède à **Eric Bessi**.

Le **Comité Directeur de l'OMT**, présidé par le **Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé**, se réunit au moins une fois par an pour valider le bilan comptable et les nouvelles orientations présentés par le Directeur de l'OMT.

Il s'est réuni le 5 mai dernier et des réflexions ont été initiées concernant la modernisation de la loi n°637 du 11 janvier 1958 portant sur la création et les missions de l'OMT. Il s'agit d'adapter les textes à l'évolution des contextes sanitaires, sociaux et professionnels.

Chaque année, quelque 23.600 visites médicales d'embauche et visites régulières sont effectuées par l'OMT.

En sa nouvelle qualité de Directeur de l'OMT, **Pascale Pallanca travaille avec une équipe de 35 personnes, réparties en 4 pôles** : administratif et financier, médical, informatique, Intervenants Prévention des Risques Professionnels.

Elle assure ses nouvelles fonctions tout en poursuivant ses missions à l'Inspection du Travail, en s'appuyant sur les compétences et la cohésion des équipes de l'OMT, d'une part, et de celles de l'Inspection du Travail, d'autre part.

Composition du Comité Directeur de l'OMT

Présidé par Stéphane Valeri, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé

3 représentants du Gouvernement :

- Anne Eastwood, Directeur Général du Département des Affaires Sociales et de la Santé
- Dr Anne Nègre, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale
- Sophie Vincent, Chef du Service de l'Emploi

3 représentants des employeurs

3 représentants des salariés

Pascale Pallanca, Secrétaire du Comité Directeur (ne prend pas part aux votes)



Pascale Pallanca, Secrétaire au Comité Directeur de l'Office de la Médecine du Travail (OMT) et Directeur de l'OMT

missions

CATTP : UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À LA PRISE EN CHARGE THÉRAPEUTIQUE DE L'ENFANT

Créé en mars 2008, le **Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)** vient en aide aux enfants scolarisés en Principauté et présentant des difficultés se manifestant par des troubles du développement, du comportement ou des apprentissages, pouvant rendre leur socialisation et scolarisation difficiles.

Situé à Fontvieille (entre la Roseaie et le Chapiteau), le CATTP est composé d'une équipe de 6 professionnelles dédiées à l'enfant. Ce lieu unique en Principauté offre une prise en charge thérapeutique pluri-

disciplinaire afin d'aider les enfants dans la globalité de leur développement. Suite à un bilan individualisé, les enfants sont réunis en fonction de leur âge et de leurs difficultés pour travailler des objectifs communs dans un cadre structurant. Ainsi, la démarche collective est privilégiée.

Les enfants, une trentaine actuellement, sont suivis dans le cadre de séances en groupe dont les rythmes sont modulables en fonction d'un projet thérapeutique individuel, en général une à deux fois par semaine, et actualisés en fonction de l'évolution des enfants.

D'une durée moyenne de deux heures, les séances (trois à quatre enfants) sont animées par deux soignants dans un cadre adapté.

La psychologue, la psychomotricienne et l'orthophoniste travaillent de manière complémentaire et utilisent des médiateurs thérapeutiques que sont les contes, marionnettes,



L'espace d'activités créatives du CATTP

dessins, peintures, musique, jeux éducatifs et autres techniques dans le cadre de programmes très précis.

Placé sous la tutelle de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et dirigé depuis sa création par le Dr Régine Vivier-Larue, pédopsychiatre, le CATTP travaille en liaison étroite avec l'Éducation Nationale, et le Centre Médico-Psychologique (CMP), installé au Stade Louis II. Le CATTP fonctionne également en réseau avec des partenaires extérieurs intervenant autour de l'enfant.

Repères

Sous la direction du Dr Régine Vivier-Larue (pédopsychiatre)

- Une psychologue
- Une psychomotricienne
- Une orthophoniste
- Une assistante sociale
- Une secrétaire



Visite du CATTP par le Conseiller de Gouvernement (fin 2010) Stéphane Valeri, entouré de g. à d. : Dr Régine Vivier-Larue, Anne Eastwood, Véronique Segui-Charlot et Christine Soriano

qualité de vie

SAISON ESTIVALE : LES AMÉLIORATIONS DE LA ZONE DU LARVOTTO



En mars dernier (JDA n°27), nous vous présentions les projets d'embellissements du Port Hercule. Ce mois-ci, nous évoquons la zone du Larvotto, avec l'arrivée de la saison estivale.

Différents Services et Directions du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et de l'Administration sont mobilisés pour contribuer à l'amélioration de cette zone.

Le Larvotto est un espace balnéaire de premier plan pour les Monégasques, les résidents et touristes qui viennent passer leurs vacances en Principauté. De mi-juin à mi-septembre, les plages et leurs abords sont donc l'objet de toutes les attentions.

Ainsi, la Direction des Affaires Maritimes (DAM) coordonne avec d'autres entités de l'Administration la remise en état du domaine public maritime. Elle gère les relations avec des prestataires privées pour certaines opérations (travaux de terrassement et de remise en état de la plage du Larvotto). Comme chaque année depuis deux ans, la DAM a fait installer deux filets anti-méduses dans les deux anses de la plage du Larvotto.

Du 1^{er} mai au 30 septembre, la DAM met à disposition de la Direction de l'Environnement une embarcation maritime et un marin dans le cadre du programme réglementaire de surveillance sanitaire de la qualité des eaux de baignade.

Le terrain de Beach Volley, restauré l'année dernière par la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU)

plage, celle-ci est ratissée et le gravier aplani.

La sécurité des baigneurs (sauvetage, secours, soins) est assurée par la Division de la Police Maritime et Aéroportuaire (DPMA). Des effectifs complémentaires de la Mairie (police municipale) et de la Fonction Publique viennent renforcer cette sécurité, sous le contrôle de la DPMA, qui assure également ses missions de police habituelles.

Par ailleurs, en février dernier, à la suite de la visite du Ministre d'État, accompagné de Marie-Pierre Gramaglia et des représentants de divers Services, une série de mesures concrètes durables ont été mises en œuvre sur cette zone.

- Diverses réfections de peinture et de maçonneries,
- Le remplacement des caniveaux situés devant les escaliers et les rampes d'accès de la Promenade supérieure,
- La Société Monégasque d'Assainissement intensifiera le nettoyage de cette zone,
- Le lancement d'une réflexion s'agissant de travaux de plus grande envergure visant à une remise en état plus générale des lieux, avec notamment la réfection des revêtements de sol des promenades et la création d'aires de jeux sur la promenade supérieure.



suite au coup de mer de mai 2010, a été réalimenté en sable.

Ce terrain, géré par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, est clôturé afin de garantir une bonne gestion des accès, des heures d'ouvertures et la protection des personnes qui profitent de la plage aux abords du terrain.

Tout l'été, le maintien de qualité de la plage et du plan d'eau est assuré par la SMA. Ainsi un nettoyage quotidien du sable et de la mer est effectué, sous la tutelle de la DAU, en coordination avec la DAM. Pour assurer une propreté optimale de la

18 mai 2011 : mise en place des filets anti-méduses



Les actions décidées concernent :

- L'amélioration de l'esthétique de la zone. Les restaurateurs du Larvotto ont été sensibilisés sur l'état de propreté de leurs infrastructures et les abords de leurs établissements,

Tous ces aménagements et mesures durables complètent ainsi l'action quotidienne des Services de l'État afin de garantir de manière optimale le niveau de qualité, de sécurité et de quiétude des publics concernés.



L'aire de jeux pour les enfants



Le camion

missions

LES RELATIONS DE L'ÉTAT AVEC LES SOCIÉTÉS CONCESSIONNAIRES : LA DAU (SECTION CONCESSION) ET LA SMA

Lors de sa création en janvier 2010, la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) s'est vue confiée de nouvelles missions : la tutelle administrative et le contrôle des sociétés concessionnaires de services publics, au travers de la Section Concession de la Division Eau-Energie-Propreté.

Ce mois-ci, découvrons les missions de Marie Bérard, Chef de Bureau, chargée des relations avec la Société Monégasque d'Assainissement (SMA), sous la supervision de Gilles Cellario, Chef de Division.

Les attributions de Marie Bérard s'articulent autour de 4 missions et sont dédiées en partie aux relations avec la SMA. Elles ont pour objectif de garantir la qualité du service public en matière de propreté de la ville et de la gestion des déchets :

- **L'élaboration des cahiers des charges** qui définissent l'objet de la concession, les conditions d'exploitation, les modalités d'interventions, le niveau de qualité à fournir dans une démarche environnementale.

Ces cahiers des charges élaborés, en liaison avec le Concessionnaire, une fois approuvés en Conseil de Gouvernement, sont soumis au Conseil National avant d'être signés sous forme de Convention entre l'État et le Concessionnaire, puis font l'objet d'une parution au Journal de Monaco.

- **Le contrôle de la bonne exécution des services.** Le contrôle des conventions de nettoyage et de collecte sur le terrain est réalisé en lien avec Georges Meozzi-Debernardi et Eric Bottin de la Section Énergie, tandis que Jean-Michel Rossi,

de la Section Concession, assure un contrôle permanent de l'usine d'incinération et de la valorisation énergétique.

Des relations et contacts réguliers entre chaque fonctionnaire et agent permettent ainsi un suivi rigoureux et cohérent des missions confiées à la SMA.

- **Le contrôle de la facturation mensuelle qui suit des règles strictes d'établissement.**

Cette vérification permet également un contrôle des prestations réalisées.

- **La gestion au quotidien de l'ensemble des sujets relatifs aux déchets et à la propreté.**

Chaque mois, des réunions sont organisées entre la DAU et la SMA afin d'évoquer les éventuels incidents rencontrés, d'aborder les points à améliorer et d'anticiper les nouveaux besoins. Au-delà des missions de contrôle, dans le prolongement de ses prédecesseurs, la Section Concession a établi des relations fluides et de confiance avec la SMA.

La Section Concession travaille de manière étroite avec les autres sections de la DAU afin de garantir une cohérence et le niveau de qualité du service public rendu.



Gilles Cellario, Georges Meozzi-Debernardi, Marie Bérard, Jean-Michel Rossi et Eric Bottin

Les relations avec la SMA sont régies selon 3 conventions distinctes qui concernent :

- **Le nettoyage :** propreté de la voirie et des espaces publics, conclue pour une durée de 5 ans.
- **La collecte :** des déchets ménagers et assimilés (petits commerces), et la collecte sélective des déchets recyclables, conclue pour une durée de 7 ans.
- **Le traitement des déchets :** à l'usine d'incinération. Cette convention sera renouvelée dans 2 ans.

5 mai 2011

l'actu en images

Première réunion en Principauté du projet de recherche « Optima Pac », sur les pompes à chaleur fonctionnant à l'eau de mer.

Le projet de partenariat entre la Principauté et le Pôle Mer PACA vient d'être sélectionné par le 11^e appel à projet du Fonds Unique Interministériel (FUI).

Marie-Pierre Gramaglia, entourée des partenaires du projet, de Cyril Gomez (Directeur de l'Environnement) et Robert Calcagno (Directeur Général de l'Institut Océanographique - Fondation Albert 1^{er}, Prince de Monaco)



missions

DIRECTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE : CLÉ DE VOUTE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Créée en février 2007, la Direction de la Coopération Internationale (DCI) est l'une des trois Directions du Département des Relations Extérieures. Entretien avec Jérôme Froissart, Directeur.



Quelles sont les principales missions de la Direction ?

Sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, le Gouvernement Princier s'est fixé pour objectif de rejoindre le cercle fermé des pays les plus solidaires à l'horizon 2015 en allouant au titre de l'Aide au Développement (APD) 0,7% du Revenu National Brut monégasque.

Cette volonté a été actée dans une politique de coopération au développement adoptée par le Gouvernement en 2008.

La Direction de la Coopération Internationale a pour mission essentielle de mettre en œuvre cette politique de coopération au développement ainsi que de participer à l'élaboration de Plans Stratégiques triennaux, l'identification des pays partenaires, l'élaboration de stratégies d'interventions pays et enfin de mettre en œuvre et suivre les programmes de coopération au développement.

La lutte contre la pauvreté est l'objectif principal de cette politique et les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés par les Nations Unies, constituent le fil conducteur de cette politique à travers 4 domaines d'intervention prioritaires :

- **Santé** (accès aux soins de santé primaire, développement de partenariats hospitaliers, lutte contre les pandémies et les maladies négligées)

- **Éducation** (Accès à l'éducation formelle et non formelle, formation professionnelle et appui social aux populations les plus démunies)
- **Microéconomie** (création et promotion de petites entreprises et de filières économiques, Social business et Micro-finance)
- **Environnement** (Accès à l'eau potable et à l'assainissement, lutte contre les effets des changements climatiques et la désertification et promotion de l'éco-tourisme et conservation de la biodiversité).

Nos canaux d'intervention sont au nombre de quatre :

- une coopération bilatérale (partenariat avec les États, des collectivités locales et des ONG)
- une coopération multilatérale à travers des Organisations Internationales
- une aide humanitaire d'urgence, comme en Haïti l'année dernière (cf JDA n°21)
- un partenariat avec les ONG monégasques, notamment avec la création du Monaco Collectif Humanitaire en 2008 et du Monaco Collectif Haïti en 2011.

grammes. Chaque programme fait l'objet d'un suivi continu, notamment à l'occasion de missions de terrain ou par nos équipes locales. Nous souhaitons également développer l'audit externe de nos projets par des spécialistes indépendants, en vue de nous assurer des résultats obtenus et de l'impact auprès des bénéficiaires.

Dans les années à venir nous conserverons un portefeuille de l'ordre de 100 projets, en développant de plus en plus une approche programmes, favorisant la cohérence de notre intervention.

L'ensemble de ces projets sont consultables sur notre site internet (www.cooperation-monaco.gouv.mc) ou bien sur notre rapport annuel d'activités.

Comment êtes-vous organisés ?

L'équipe est composée de 15 personnes : sept Secrétaires des Relations Extérieures (Responsables Programmes), une Comptable, deux Attachés, deux Secrétaires-Comptables, une Chargée de Mission, une Adjointe au Directeur et moi-même.

Chaque RP est responsable de la coopération avec un certain nombre de pays. Le RP propose à la Direction un cadre d'intervention dans ses pays de compétence, en cohérence avec la politique de coopération et le plan triennal stratégique.

Nous développons également des compétences métiers spécifiques pour chaque RP, comme la MicroFinance, l'Education, l'Aide d'urgence, ce qui nous permet d'avoir un regard croisé sur nos projets de coopération.

Nous avons également 4 coordinateurs techniques en poste au sein de nos Consulats du Burkina Faso, du Mali, de Madagascar et de la Tunisie. Ils sont en charge de la gestion des projets menés par la DCI sur le terrain.

À cela, il faut ajouter 10 Volontaires Internationaux de Monaco (VIM), affectés chez un partenaire d'accueil pour une durée d'un an renouvelable deux fois, dont la mission est d'apporter une plus value au projet et à l'équipe en place.



de g. à d.: Sébastien Lubert, Bastien Nicaise, Wilfrid Deri, Candice Manuella, Sophie Robin, Bénédicte Schutz, Agnès Cristo-Martins, Elodie Martin, Jérôme Froissart, Sabine Mesnier, Nathalie Rys, Sylvie Nancy, Anne Fantini et Axelle Orsini - Médaille: Yordanos Pasquier

Les coûts de fonctionnement de la Direction (salaires, déplacements, fournitures de bureau...) sont également comptabilisés au titre de l'APD, et sont limités à maximum 7% de notre Aide.

En 2011, 12 millions d'euros seront alloués à la lutte contre la pauvreté et plus de 120 projets seront programmés dans 28 pays partenaires.

Nous mettons en œuvre des projets triennaux, identifiés et mis en œuvre par nos Responsables Pro-

Notre équipe est jeune : la Direction a été créée en 2007 et la moyenne d'âge est de 35 ans.

Les personnes composant la Direction bénéficient d'une expérience professionnelle solide en matière de coopération, tant au niveau théorique qu'opérationnel.

La fonction de Responsable Programmes (RP) est nouvelle dans l'administration monégasque.

Elle nécessite une grande polyvalence et une forte implication personnelle.

Qui sont vos interlocuteurs privilégiés en Principauté pour mener à bien vos missions ?

Nous travaillons bien sûr avec notre Département de Tutelle, ainsi qu'avec les autres Directions le composant : la Direction des Affaires Internationales et la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires, notamment les différentes Missions Permanentes de Monaco auprès des Organisations Internationales et le réseau Diplomatique et Consulaire.

Nous nous appuyons également sur les compétences monégasques au sein de l'Administration, comme le Corps des Sapeurs Pompiers, les établissements de santé (CHPG, IM2S, Centre Cardio-Thoracique) ou bien encore le CFM Monaco dans le domaine de la microfinance.

Le secteur privé est également très intéressé par le réseau mis en place par la coopération et les premières synergies ont été mises en place à travers la commission public-privé

initiée par le Département des Relations Extérieures avec la Chambre de Développement Economique.

La coopération se veut ainsi être un révélateur des talents et des compétences dont nous disposons en Principauté.

Plus d'infos sur : www.cooperation-monaco.gouv.mc



Carte d'intervention 2011-2013 de la DCI ● Pays prioritaires ● Pays partenaires

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE AVEC EUROPOL



Rob Wainwright et José Badia, après la signature de l'accord entre Europol et la Principauté

Le 6 mai dernier à Monaco, M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et M. Rob Wainwright, Directeur de l'Office Européen de Police (EUROPOL), ont signé un accord de coopération opérationnelle et stratégique en présence de

M. Paul Masseron, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

Par cet accord la Sûreté Publique et EUROPOL pourront échanger des informations et entretenir des contacts réguliers de nature à mieux prévenir et appréhender les problèmes liés à la criminalité transnationale organisée, et notamment au terrorisme, à la traite des êtres humains, aux filières d'immigration clandestine et au trafic illicite de stupéfiants.

Il s'inscrit dans la politique définie par S.A.S. le Prince Souverain, qui vise à ce que la Principauté de Monaco soit conforme aux standards internationaux les plus élevés en matière de lutte contre les différents phénomènes criminels.

Outre l'échange d'informations relatives à des enquêtes spécifiques, la coopération instaurée par cet

accord s'étendra à toutes les autres missions d'EUROPOL, telles l'échange de connaissances spécialisées, l'établissement de rapports sur la situation générale de la criminalité, l'échange des résultats d'analyses stratégiques, des informations sur des procédures d'enquêtes criminelles et des informations sur

des méthodes de prévention de la criminalité.

Enfin, des activités de formation pourront être organisées en matière d'analyse et de méthodes de police techniques et scientifiques, ainsi que les méthodes d'enquête.

La délégation monégasque

Le Département des Relations Extérieures :

- M. José Badia, Conseiller de Gouvernement
- Mlle Isabelle Costa, Adjoint au Directeur des Affaires internationales (DAI)
- M. Christophe Gonzales, Secrétaire des Relations extérieures (DAI)

Le Département de l'Intérieur :

- M. Paul Masseron, Conseiller de Gouvernement
- M. Patrice Cellario, Directeur Général du Département de l'Intérieur
- M. Christophe Haget, Commissaire Principal, Direction de la Sûreté Publique

L'actu en images

La Principauté de Monaco en Turquie

Une délégation monégasque participe à la Conférence sur l'avenir de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

S.E. M. Philippe Narmino, (Directeur des Services Judiciaires) entouré d'Antonella Sampo-Couma, (Administrateur Principal à la Direction des Services Judiciaires) et Jean-Laurent Ravera (Chargé de mission à la Cellule des Droits de l'Homme du Département des Relations Extérieures).



26-27 avril 2011
Izmir

Une délégation monégasque, conduite par M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, a participé à la 4^e Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA).

L'objectif de cette Conférence était de réaffirmer l'engagement solidaire de la communauté internationale envers ces pays et d'adopter un nouveau plan d'action pour la prochaine décennie.



9-13 mai 2011
Istanbul

MOBILISATION POUR LE GRAND PRIX DE FORMULE 1

Du 26 au 29 mai 2011, les Services de l'Etat se sont mobilisés pour le 69^e Grand Prix de Formule 1.

Direction de la Sûreté Publique : 350 personnels (hors effectifs des compagnies françaises)

Compagnie des Carabiniers : 13 Carabiniers

Compagnie des Sapeurs-Pompiers : 88 personnels dont :

- 18 amant les véhicules commando désincarcération (3 véhicules)
- 15 amant les véhicules incendie feux. (5 véhicules)
- 4 hommes équipant l'embarcation incendie sauvetage pour la surveillance du port.
- Un engin pompe armé à 6 hommes, sur les terrasses du Casino, assurant la surveillance des établissements de la Société des Bains de Mer.
- 45 personnels répartis le long du circuit, derrière les rails de sécurités.



La surveillance des paddocks est assurée par **3** personnels, chaque jour du mardi au dimanche.

En base arrière, **29** personnels à la Caserne de la Condamine et **10** à celle de Fontvieille assurent la garde incendie.

Cette garde incendie est renforcée par les Sapeurs-Pompiers du département des Alpes-Maritimes.

Sous commandement des Sapeurs-Pompiers : 117 personnels, Commissaires de feu.



LES SPORTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monaco, du désert saharien au sommet du Mont Blanc...



Le sergent Yann Maout, sous-officier au Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco, a participé à son 3^e marathon des sables qui s'est déroulé du 1^{er} au 11 avril 2011 dans le Sahara sud marocain.

Classement : 54^e au général sur 980 participants et 13^e meilleur «Français»



Pendant leur raid du 18 au 22 avril, **Christian Palmaro**, Chef du Service des Titres de Circulation et **Michaël Vanis**, Analyste à la Direction Informatique, ont atteint le Sommet du Mont Blanc (4.807 m d'altitude).

...nous les félicitons pour leurs exploits respectifs !

Mai 2011

Le carnet de la fonction publique

NOUVEAUX ENTRANTS

- **Marchessou Romain**
Agent Technique à l'Auditorium Rainier III
- **Merlo Romain**
Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain
- **Toson Didier**
Aide-Ouvrier Professionnel à la Direction de l'Aménagement Urbain

MOUVEMENTS DE PERSONNEL & PROMOTIONS

- **Amulf Valérie**
Secrétaire-Sténodactylographe au Centre de Formation Pédagogique Enseignants 1^{er} degré est nommée Secrétaire-Sténodactylographe à l'École des Révoires
- **Cheynut Sylvia**
Responsable Conseiller Pédagogique au Centre de Formation Pédagogique Enseignants 1^{er} degré est nommée Conseiller Technique à la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

- **Degrabriel Marc**
Capitaine est nommé Commandant à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers
- **Deparis Francis**
Surveillant de Travaux à la Direction de l'Aménagement Urbain est nommé Adjoint Technique au sein de cette même Direction
- **Gamba Élodie**
Rédacteur au Service des Bâtiments Domaniaux est nommée Administrateur au sein de ce même Service
- **Giuffra Frédéric**
Ouvrier Professionnel 1^{ère} catégorie à la Direction de l'Aménagement Urbain est nommé Ouvrier Professionnel 2^e catégorie au sein de cette même Direction
- **Kemblinsky Anaïs**
Élève-Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommée Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales

- **Mattoni David**
Commis du Cadastre à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité est nommé Chef de Bureau au sein de cette même Direction
- **Pacilio Patrick**
Aide-Ouvrier Professionnel à la Direction de l'Aménagement Urbain est nommé Ouvrier Professionnel 1^{ère} catégorie au sein de cette même Direction
- **Ravera Jean-Laurent**
Secrétaire des Relations Extérieures aux Entités Internationales est nommé Chargé de Mission au sein de ces mêmes Entités
- **Samarati Thomas**
Attaché à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommé Contrôleur au sein de cette même Direction
- **Thieffry Laurent**
Ouvrier Professionnel 2^e catégorie à la Direction de l'Aménagement Urbain est nommé Surveillant des Travaux au sein de cette même Direction

- **Touati Samy**
Chef de Division au Secrétariat du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme est nommé Chargé de Mission au sein de ce même Secrétariat de Département
- **Vatrican Jean-Pierre**
Jardinier au Service Animation de la Ville est nommé Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics

DÉPARTS À LA RETRAITE

- **Appendino Pietro**
Chef d'Équipe à la Direction de l'Aménagement Urbain
- **Février Michel**
Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique
- **Rey Jean-Louis**
Adjudant à la Compagnie des Carabiniers du Prince

JDA n° 29 - Mai 2011 - Journal de l'Administration - Mensuel

Rédaction
Centre de Presse
Valérie Dusen-Granon
(vdusen@gouv.mc)

Coordination
Secrétariat Général
du Ministère d'État
Centre de Presse

**Conception
& réalisation**
Media & Events

Photos & Illustrations
Charly Gallo, DR

Remerciements
Christophe Cauvin, Julien Cellario,
Candice Fabre, Delphine Frappier,
Marc Vassallo, Julien Veglia ainsi que
toutes les personnes ayant participé à
ce numéro.



jda

PRINCIPAUTÉ
DE MONACO

UN RÔLE À PART DANS LE MONDE.